



Québec: La falsification des données sur la mortalité attribuable à la Covid-19

Par [Prof Michel Chossudovsky](#)

Mondialisation.ca, 13 août 2021

14 février 2021

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#),
[Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#), [LE QUÉBEC](#)

Cet article a été publié initialement le 21 février 2021.

Selon une [directive du Ministère de la santé du Québec](#):

« Si la cause présumée du décès est la Covid-19 (avec ou sans test positif) une autopsie doit être évitée [emphasis dans le document] et le décès doit être attribuée à la Covid-19 comme cause probable de mortalité. De plus les décès dont la cause probable est la Covid-19, sont considérés comme naturels, et ne font pas l'objet d'un avis au coroner. »

La directive ne permet pas de comptabiliser les co-morbidités. Et si la famille de la personne décédée n'accepte pas la catégorisation Covid-19 (qui n'exige pas le test PCR), les procédures de demande d'autopsie sont complexes (quasiment impossibles, deux hôpitaux pour l'ensemble du Québec, voir le document ci-dessous).

Cette directive en date du Jeudi 16 avril 2020 provoque du jour au lendemain une montée en flèche dans le nombre de décès attribué à Covid-19: 44.9 % du total des décès au Québec sont attribués à la Covid-19 (semaine du 11-18 avril 2020).

Lisez attentivement le texte de la directive envoyée aux responsables des Grappes OPTILAB (les codirecteurs clinico-administratifs et médicaux). (Les Grappes - OPTILAB sont les laboratoires de biologie médicale)

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 avril 2020

AUX DIRECTRICES CLINICO-ADMINISTRATIVES ET DIRECTEURS
CLINICO-ADMINISTRATIFS DES GRAPPES OPTILAB

AUX DIRECTRICES MÉDICALES ET DIRECTEURS MÉDICAUX DES GRAPPES
OPTILAB

Mesdames,
Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est conscient des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'offre de service en autopsie. Pour cette raison, nous vous transmettons les orientations suivantes afin de vous aider à gérer les demandes à cet égard.

- Si la cause présumée du décès est la COVID-19 (avec ou sans test positif), une autopsie **doit être évitée** et le décès doit être attribué à la COVID-19 comme cause probable. De plus, les décès dont la cause probable est attribuable à la COVID-19 sont considérés comme naturels et ne font pas l'objet d'un avis au coroner.
- La Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2) s'applique et les autopsies demandées par un coroner chez des personnes n'ayant pas de COVID-19 soupçonnée ou confirmée se poursuivent dans les établissements de santé et de services sociaux qui offrent normalement ce service.
- Le MSSS désigne deux centres pour pratiquer les autopsies chez les personnes suspectées ou confirmées d'être atteintes de la COVID-19, dont la cause présumée du décès **n'est pas** la COVID-19 :
 - Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);
 - Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (IUCPQ – UL).

... 2

- La réalisation d'autopsies dans les deux centres désignés est soumise aux règles suivantes :
 - Toute demande d'autopsies des établissements de santé et de services sociaux situés à l'ouest de Trois-Rivières doit être adressée au pathologiste de garde aux autopsies du CHUM, et les demandes d'autopsies des établissements situés à Trois-Rivières et à l'est de cette ville doivent être adressées au pathologiste de garde aux autopsies de l'IUCPQ – UL;
 - Le demandeur doit communiquer avec le pathologiste de garde avant d'autoriser le transport du corps vers le CHUM ou l'IUCPQ – UL et fournir les informations suivantes :
 - o Coordonnées pour la transmission du rapport préliminaire d'autopsie et du rapport définitif d'autopsie au demandeur et au directeur de la santé publique de la région concernée;
 - o Autorisation/consentement à l'autopsie;
 - o Informations cliniques (copie des notes d'admission/ transfert/évolution, constat de décès, copie des rapports d'examen de radiologie et de laboratoire pertinents, notamment tout résultat de test pour le SARS-CoV-2).
 - La décision d'accepter ou de refuser de pratiquer l'autopsie est prise par le pathologiste, en fonction des éléments suivants :
 - o les indications cliniques;
 - o l'état de conservation du cadavre (ex. : putréfaction);
 - o la disponibilité des équipements de protection individuelle;
 - o la disponibilité des ressources humaines dédiées aux autopsies (pathologistes et technologistes);
 - o l'accessibilité aux salles d'autopsie à pression négative.
- Lorsque l'autopsie est acceptée par le pathologiste, le transport inter-régional des corps est autorisé, et ce, même si la région sociosanitaire ou le territoire d'origine est à accès limité ou en confinement.
- Le corps doit être retourné dans sa région sociosanitaire d'origine après l'autopsie.
- Le demandeur et le directeur de la santé publique de la région sociosanitaire d'origine doivent recevoir une copie du rapport préliminaire d'autopsie et du rapport définitif d'autopsie, incluant tout résultat de test pour le SARS-CoV-2 effectué lors de l'autopsie.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

c. c. Dr Martin Clavet, Bureau du coroner
 Me Pascale Descary, Bureau du coroner
 M. Yvan Gendron, MSSS
 M. Daniel Riverin, Bureau du coroner

N/Réf. : 20-AU-00603

La directive est émise le 16 avril 2020.

Quatre jours plus tard, Lundi le 21 avril 2020, *La Presse* rapporte que la Covid-19 est dors et déjà:

« ... la principale cause de décès au Québec, devançant la moyenne quotidienne de morts attribuables aux cancers et aux maladies cardiaques

le coronavirus, avec 62 décès comptabilisés au cours des 24 dernières heures [20-21 avril 2020], réclame aussi plus de vies que la grippe, l'alzheimer, les accidents de la route et toutes les autres causes de décès répertoriées par la Santé publique.

Selon *La Presse*, avril [2020] c'était le mois le plus meurtrier. Mais est-ce que *La Presse* avait consulté les directives du Ministère de la Santé:

Avril 2020 a été le mois le plus meurtrier des 10 dernières années. Avec 7662 décès, la province a enregistré 37,5 % plus de morts que la moyenne d'avril des cinq dernières années, révèlent des données préliminaires de la Direction de l'état civil du Québec.

Publié le 15 mai 2020 à 5h00

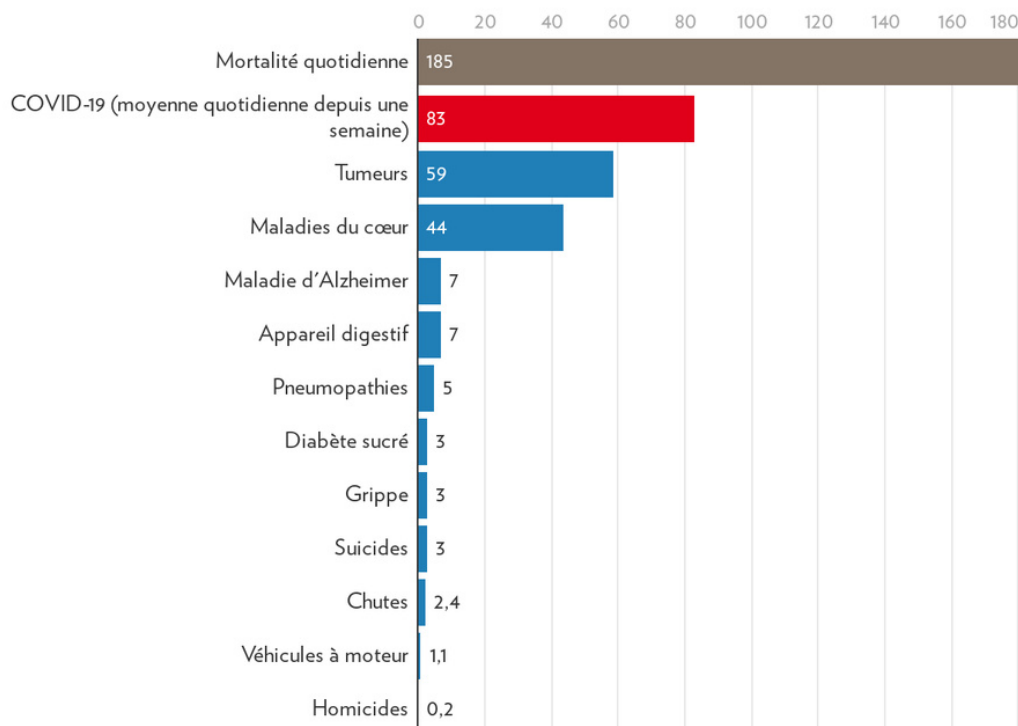


Dans la même veine, *Le Devoir* fait valoir que la COVID-19 [était devenue meurtrière précisément au mois d'avril 2020](#). au moment même où le Ministère imposait sa nouvelle consigne concernant la Covid aux Grappes OPTILAB.

Et voici ci-dessous le relevé de la mortalité (quotidienne) au Québec correspondant à la semaine du 12 au 18 avril, 2020 mesurée selon les [critères émis par le Ministère de la santé](#).

Moyenne des décès quotidiens au Québec

■ Mortalité quotidienne ■ COVID-19 (moyenne quotidienne depuis une semaine)



Source : INSPQ, année 2018 pour les maladies, 2016 pour les chutes, accidents de véhicule, suicides et homicides



Est-ce que ces chiffres sont le résultat de la dite pandémie meurtrière?

Ou est-ce le résultat des directives du Ministère de la Santé basées sur des critères contradictoires? Voir ci-dessous:

- cas « présumé » de Covid,
- « avec ou sans test positif »,
- cause « probable » de mortalité,
- « autopsie doit être évitée » dans le cas de Covid-19.
- « décès dont la cause probable est la Covid-19, sont considérés comme naturels, et ne font pas l'objet d'un avis au coroner»

Les statistiques de mortalité prennent l'envol du jour au lendemain suivant la mise en application des directives du Ministère.

Il n'est même pas nécessaire d'exiger la « cause confirmée positive » (test PCR) pour établir que le décès est causé par le virus. La Covid-19 « cause présumée » (qui ne prouve absolument rien) suffit.

Les critères dictés par le Ministère sont-ils valables? Est ce qu'ils correspondent à des normes scientifiques et médicales?

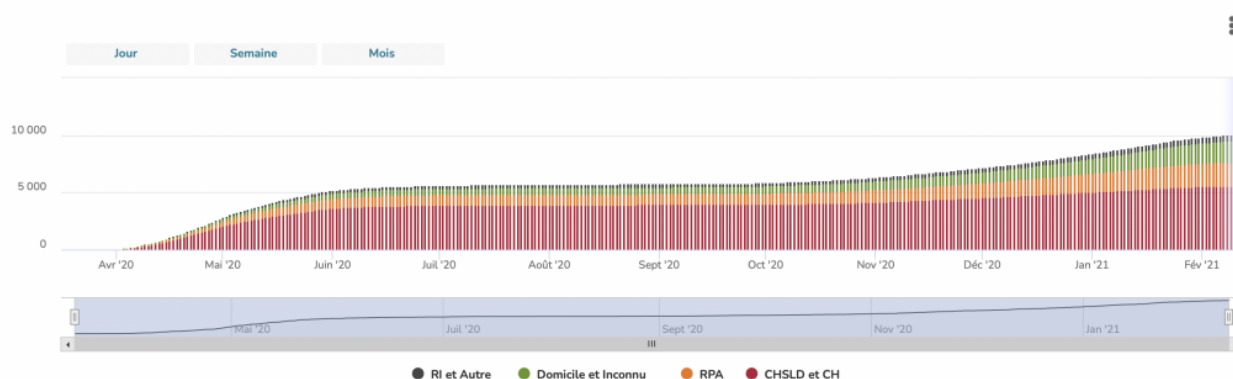
Ces directives du 16 avril 2020 ont provoqué une montée subite des chiffres de mortalité au Québec attribuées au virus. (Voir figure ci-dessous).

Voir [la progression de la mortalité à partir d'avril 2020](#) (les chiffres à partir du 11 avril sont catégorisés en fonction de la directive du 16 avril 2020).

2 - Décès

2.1 - Évolution du nombre cumulatif de décès liés à la COVID-19 au Québec selon le milieu de vie et la date de décès

Le nombre de décès présenté dans ce graphique est légèrement inférieur au nombre total de décès présenté dans les tuites, car la date de décès est manquante dans certains cas.



CHSLD : centre d'hébergement de soins de longue durée; RPA : résidence privée pour aînés; RI : ressource intermédiaire.
CH: Unité de soins de longue durée en centre hospitalier

Il n'y avait aucun cas de décès (attribuable à Covid) au Québec avant le 18 mars 2020. Et tout d'un coup en avril les chiffres de décès associés à la Covid-19 prennent l'envol pour devenir la principale cause de mortalité au Québec.

[En avril, 1989 décès associés à la COVID-19](#) ont été rapportés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Cette méthodologie erronée a permis au gouvernement d'affirmer que la Covid est la principale cause d'un « excès de mortalité » par rapport aux années antérieures.

Elle sert également à fausser les causes de la mortalité dans les CHSLD. Et la plupart des médias affirment (sans examiner les directives du Ministère) que c'est le virus qui « provoque une véritable hécatombe dans les CHSLD » ([Le Devoir](#)).

Cette hausse dans les statistiques de la mortalité associée à la Covid contribue à alimenter la campagne de la peur. Elle est également utilisée par le gouvernement Legault pour justifier les mesures draconiennes imposées aux Québécois incluant le couvre feu et la fermeture partielle de l'économie nationale.

Les décès dans le CHSLD ne sont pas attribuables à la Covid

L'estimation de la mortalité au Québec associée à la covid-19 depuis avril 2020 est de l'ordre 10.000.

Cette Perte en vies humaines constitue une « Tragédie nationale » pour tous les Québécois. Mais ça soulève également la question de la causalité. Il faut se poser la question. Est-ce qu'il s'agit d'un Gros mensonge de la part du Ministère de la Santé et du Gouvernement Legault?

Selon M. Paul G. Brunet, du Conseil pour la protection des malades (CPM):

La COVID avait le dos large... On s'est aperçu par la délation de certains médecins que des gens ne sont pas décédés des suites de la COVID, mais de déshydratation, de malnutrition, d'abandon, déplore M. Brunet. Alors, de quoi sont vraiment mortes les milliers de personnes en CHSLD et en résidence privée?

Des auditions [publiques du Bureau du coroner](#) sur les décès survenus dans les CHSLD et les milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19 débutent en date du 15 février 2021.

Il s'agit de prendre cette opportunité pour confronter le gouvernement Legault.

Michel Chossudovsky

Note aux lecteurs : Veuillez cliquer sur les boutons de partage ci-dessus ou ci-dessous. Suivez-nous sur Instagram, @crg_globalresearch. Faites suivre cet article à vos listes de courriels. Faites un crosspost sur votre site de blog, vos forums internet, etc.

Tous les articles de Mondialisation.ca et de Global Research sont désormais accessibles en 27 langues en activant le menu de traduction du site Internet dans la bannière supérieure de notre page d'accueil (version ordinateur de bureau).

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Prof Michel Chossudovsky](#), Mondialisation.ca, 2021

Articles Par : [Prof Michel Chossudovsky](#)

A propos :

Michel Chossudovsky is an award-winning author, Professor of Economics (emeritus) at the University of Ottawa, Founder and Director of the Centre for Research on Globalization (CRG), Montreal, Editor of Global Research. He has taught as visiting professor in Western Europe, Southeast Asia, the Pacific and Latin America. He has served as economic adviser to governments of developing countries and has acted as a consultant for several international organizations. He is the author of eleven books including *The Globalization of Poverty and The New World Order* (2003), *America's "War on Terrorism"* (2005), *The Global Economic Crisis, The Great Depression of the Twenty-first Century* (2009) (Editor), *Towards a World War III Scenario: The Dangers of Nuclear War* (2011), *The Globalization of War, America's Long War against Humanity* (2015). He is a contributor to the Encyclopaedia Britannica. His writings have been published in more than twenty languages. In 2014, he was awarded the Gold Medal for Merit of the Republic of Serbia for his writings on NATO's war of aggression against Yugoslavia. He can be reached at crgeditor@yahoo.com

Michel Chossudovsky est un auteur primé, professeur d'économie (émérite) à l'Université d'Ottawa, fondateur et directeur du Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) de Montréal, rédacteur en chef de Global Research.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca